

s'il en était ainsi, et j'espère qu'il rendra justice aux réclamations de Halifax.

Havre du cap Tourmentin..... \$110,000

M. DAVIES : L'honorable ministre ne désigne pas le montant du contrat qui a été donné à M. Murphy pour la construction de ces travaux, ni la profondeur d'eau qu'il espère obtenir à l'extrémité de la jetée. Je parle du dernier contrat.

Sir HECTOR LANGEVIN : Le montant du dernier contrat, au prix porté au cahier des charges, s'élevait à \$169,000. L'entrepreneur était M. Edward Murphy, de Toronto. Les travaux seront terminés le 28 octobre 1890, mais je crains bien que cette date ne soit dépassée. Nous espérons avoir 16 pieds d'eau.

M. DAVIES : A quelle distance cette jetée se trouve-t-elle de celle qui a été construite en premier lieu ? Est-elle au même endroit ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui, d'après ce qu'on m'a dit.

M. DAVIES : L'honorable ministre a-t-il évalué ce qu'il en coûterait pour construire la jetée sur l'autre côté—du côté de l'île ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne saurais le dire.

M. DAVIES : J'ai compris qu'un levé hydrographique avait été fait, ainsi qu'un rapport. L'honorable ministre peut difficilement donner une entreprise aussi considérable dans le Nouveau-Brunswick, sans s'assurer si elle est praticable du côté de l'île.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nul doute qu'elle est praticable. Mais si l'honorable député désire ce renseignement, je lui dirai plus tard tout ce que je sais.

M. DAVIES : Ce renseignement est attendu avec impatience par les intéressés, car, ainsi que l'honorable ministre le sait, il y a divergence d'opinion sur la possibilité de construire une jetée, qui donnerait une profondeur d'eau suffisante pour les bateaux à vapeur, à moins d'y dépenser une somme énorme.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suppose qu'un levé hydrographique a été fait ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je le crois ; je ne doute pas que la chose ait eu lieu dans le temps.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Parce que, s'il en était autrement, nous aurions agi aveuglément dans cette affaire.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que le ministère des chemins de fer l'a ordonné.

M. DAVIES : J'aimerais que l'honorable ministre s'assurât si la jetée en construction se trouve à l'endroit où était l'ancienne, qui a été donnée à l'entreprise et ensuite, abandonnée. Je crois, et j'espère ne pas me tromper, que cette jetée est construite à un demi-mille plus loin vers l'ouest.

Sir HECTOR LANGEVIN : Elle se trouve au même endroit que l'ancienne.

M. DAVIES : L'endroit où l'ancienne jetée se trouvait, était considéré par les marins comme étant dangereux, et ils croyaient que la jetée ne

pouvait pas y être construite de manière à protéger les steamers qui y naviguaient, et j'ai compris que la jetée se trouvait à un demi-mille plus loin.

Améliorations du chenal entre Québec et Montréal..... \$50,000

M. LANGEЛИER (Québec) : J'aimerais à avoir des explication relativement à cet item. Si ma mémoire ne me trompe pas, le gouvernement a dit, l'année dernière, en se chargeant de l'entretien du chenal entre Québec et Montréal, qu'une somme de \$100,000 suffirait pour terminer tous les travaux nécessaires. Cette année, il demande encore \$50,000 et nous ignorons combien sera demandé plus tard. Comment se fait-il qu'on ait besoin de plus que ce qui a été dépensé l'année dernière ? Nous avons prétendu, de ce côté de la chambre, que le gouvernement ne connaissait pas ce qu'il entreprenait.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je crois que l'honorable député fait erreur. Le montant requis pour terminer les travaux qui étaient sous le contrôle des commissaires du havre, et dont le ministère des travaux publics s'est chargé, était de \$250,000. Une somme de \$100,000 a été votée l'année dernière, et nous demandons cette année \$50,000 de plus, et une partie des \$100,000 reste à être dépensée. Cette somme de \$50,000 sera employée aux travaux nécessaires pour terminer le chenal au moyen des dragueurs et autres outillages. Une autre somme de \$100,000 sera nécessaire pour le terminer, suivant les vues des commissaires du havre. Nous aurons alors un chenal où passeront les plus gros steamers ; mais à certains endroits du chenal il y a des courbes d'un faible rayon que les vaisseaux peuvent difficilement franchir sans toucher, et où il y a pour eux danger de s'échouer. Ces courbes devront disparaître et le chenal devra être redressé de manière à parer ce danger. Les commissaires du havre avaient cependant prévu le cas, et leur rapport en faisait mention. Nous continuons ces travaux en même temps que ceux du cap à la Roche et du cap Charles. Ces travaux sont exécutés de manière à ce qu'il y ait autant d'eau sur les hauts-fonds que, dans le chenal ordinaire, dans le but de diminuer le danger pour les vaisseaux. Nous pratiquons la plus grande économie, mais nous ne pouvons faire autrement que de terminer les travaux qui ont déjà coûté une somme considérable.

M. LANGEЛИER (Québec) : Des événements qui sont survenus depuis la dernière session, prouvent que le gouvernement ne savait pas ce qu'il entreprenait. L'honorable ministre des travaux publics a dit, il y a un instant, qu'il avait l'intention de faire redresser le chenal à certains endroits où les courbes n'ont pas un rayon suffisant. J'admets que s'il veut avoir un chenal exempt de dangers, entre Québec et Montréal, il devra le faire redresser à plusieurs endroits, mais quel sera le coût de ces travaux, personne ne le sait.

Je puis mentionner un accident très grave qui est arrivé, le printemps dernier, vis-à-vis de la Longue-Pointe, à peu de distance de Montréal, alors que deux steamers, le *Polynesian* et le *Cynthia*, sont venus en collision. Les déclarations faites par les témoins dans la cause qui a été entendue par la cour de Vice-Amirauté de Québec, prouvent un sérieux état de choses. Le résultat de l'enquête faite par les commissaires du havre, tendait à faire croire que personne n'était à blâmer, excepté le chenal. Cependant, personne n'a été satisfait de la